

Agenda agricole pour les contributions et les dossiers PER 2021

Période / Délais	Quoi (mesures)	Comment (formalités)
Août 2020 31.08.2020	Inscriptions PER, BIO, Extenso, SST, SRPA, PLVH, pendillard, techniques culturales préservant le sol, réduction phytosanitaire (inscription au programme)	Agate (menu Acorda) avec un formulaire définitif , à signer et à conserver sur l'exploitation
21.01 au 15.03.2021 15.03.2021	Recensement structures agricoles: - Relevé des parcelles (formulaire A, y compris géodonnées) - Relevé du bétail (formulaire B) - Indications générales (formulaire C) - Annonce des reprises/cessions de surfaces - Annonces des nouvelles SPB avec qualité Annonces des réseaux et paysages	Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs (A, B et C), à signer et à conserver sur l'exploitation Les formulaires "A" "B" et "C" sont obligatoires Selon informations du SAGR
21.01 au 31.03.2021 31.03.2021	PER Assolement, Surfaces de promotion de la biodiversité, Couverture de sol et bilan de fumure PLVH (production de lait et de viande basée sur les herbages = programme facultatif) Pour votre propre gestion, nous vous recommandons vivement de faire en même temps le Suisse-Bilanz prévisionnel 2021(+ PLVH si inscrit)	Fiches 1, 2, 3 2021 Suisse-Bilanz bouclé 2020 (année civile) Bilan fourrager PLVH bouclé 2020 (année civile) Pour les nouveaux inscrits 2021 il s'agit de fournir le bilan prévisionnel 2021 Documents à envoyer à l' ANAPI
15 au 30.04.2021	Possibilité exceptionnelle de correction des codes de culture	Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs (A, B et C), à signer et à conserver sur l'exploitation En cas de changement le dossier PER doit être réadapté et envoyé à l'ANAPI
01 au 31.08.2021	Inscriptions des programmes pour les contributions 2021	Agate (menu Acorda)
En continu / selon informations du SAGR	BDTA / Hoduflu / pendillard / techniques culturales préservant le sol, réduction phytosanitaire (notification des parcelles)	Agate (menu Acorda)